

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 OCTOBRE 2022

Date de convocation : 10/10/2022
Date d'affichage : 10/10/2022

Nombre de conseillers en exercice : 23
Présents : 20 dont 3 pouvoirs
Votants : 23

Le quatorze octobre deux mil vingt-deux à dix-huit heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la Ville de PONT SUR Sambre étant réuni, après convocation légale, au salon d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur DETRAIT Michel - Maire

Etaient présents : M. DETRAIT Michel – M. DELCROIX Sébastien – Mme DUPIRE Agnès – M. HUVELLE Richard – Mme COCHARD Aurore – M. HERBAUT Jean-Jacques - M. LEMIRE Régis – M. COUTO José - Mme LEGER Roselyne - M. DELVALLEE Pascal – Mme CHANDELIER Sylvie - M. ANCELET Benoît – Mme GILLOT Séverine - Mme CRETON Stéphanie - Mme BORGES Perrine – M. BEAUVILAIN Dylan - M. LEBRUN Willy – Mme CAVRIL Isabelle - M. DUPONT Jérôme – M. DELON Patrick

Etaient absents excusés :

Mme CAIL Marie-Béatrice a donné son pouvoir à Mme DUPIRE Agnès
Mme DECOTTE Valérie a donné son pouvoir à Mme COCHARD Aurore
Mme VANDY Hélène a donné son pouvoir à M. DELCROIX Sébastien

OBJET : Fonds de concours auprès de la CAMVS

Vu l'arrêté préfectoral du 30 mai 2013 portant création d'une Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre, de la Communauté de Communes Nord Maubeuge, de la Communauté de Communes Frontalière du Nord-Est Avesnois, de la Communauté de Communes Sambre-Avesnois, et du SIVU pour la requalification de la friche industrielle de CLECIM,

Vu, l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2016 portant adhésion de la commune de Noyelles-sur-Sambre à la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre suite à son retrait de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois,

Vu l'arrêté préfectoral du 21 mars 2019 portant modification des statuts de la CAMVS, notamment l'article 2.2.a relatif à la compétence optionnelle « création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire »,

Vu l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2019 actant transfert automatique des compétences obligatoires « Eau », « Assainissement des eaux usées » et « gestion des eaux pluviales urbaines » à la Communauté d'Agglomération Maubeuge – Val de Sambre,

Vu l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2020 portant extension des compétences de la CAMVS en matière de circuits courts,

Vu la délibération n°2402 du 10 septembre 2020 portant mise en conformité des statuts avec la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Vu la délibération n°2210 du 12 décembre 2019 modifiée portant révision de l'intérêt

communautaire de la compétence « création ou aménagement d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et stationnement d'intérêt communautaire »,

Envoyé en préfecture le 18/10/2022
Reçu en préfecture le 18/10/2022
Publié le
ID : 059-215904673-20221015-2022_57-DE

Vu la délibération n°2290 du Conseil Communautaire du 30 décembre 2021 portant complément à la délibération n°2212 du 12 décembre 2019 relative à la révision de l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire »,

Vu les statuts de la CAMVS et notamment l'article 2.2.a relatif à la compétence facultative « création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire »,

Vu la délibération n°2638 du 18 décembre 2020 relative aux sollicitations de fonds de concours aux communes pour les travaux de voirie suivis en régie, à compter du 01 janvier 2021 et jusqu'au 30 juin 2021,

Vu la délibération n°2884 du 30 juin relative aux sollicitations de fonds de concours aux communes pour les travaux de voirie suivis en régie, à compter du 01 juin 2021 et jusqu'au 31 décembre 2021.

Vu la délibération n°3397 du 30 juin 2022 portant sur les travaux de voirie suivis en régie au titre de l'année 2022 selon les devis de 2021,

Vu les devis de la CAMVS 048PON portant sur la pose de signalisation verticale de type stop et marquage ; 047PON portant sur la pose de signalisation verticale de type stop et marquage et 2884-PON-16 portant sur la modification des bordures, pose de bordures dites franchissable de type A2,

Considérant que les travaux sont réalisés,

Le Rapporteur indique qu'il convient désormais de délibérer de façon concordante sur la localisation, le descriptif, le montant définitif et la participation à verser à la CAMVS en ce qui concerne les travaux présentés plus bas.

Le Rapporteur rappelle que la municipalité doit supporter 50 % des travaux, en déduisant le Fonds de Compensation de la TVA du montant total des travaux.

OBJET	ADRESSE	Montant TTC	FCTVA	Participation communale
Pose de signalisation verticale de type STOP et marquage	Rue Notre-Dame 59138 PONT-SUR-SAMBRE	3 079.69	287.77	1 395.96
Pose de signalisation verticale de type STOP et marquage	Rue du 08 mai 1945 59138 PONT-SUR-SAMBRE	1 873.58	162.40	855.59
Modification de bordures – Pose de bordures	40 Résidence Bel-Air 59138 PONT-SUR-SAMBRE	1 857.06	87.21	884.92
TOTAL		6 810.33	537.38	3 136.47

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré

A 23 voix Pour

Sollicite auprès de la CAMVS l'obtention d'un fonds de concours pour ce programme de travaux, à hauteur de 50 % et s'engage à payer la somme de 3 136.47 euros

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Publié le

SLOW

ID : 059-215904673-20221015-2022_57-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois suivant sa publication.

ET ONT LES MEMBRES PRESENTS

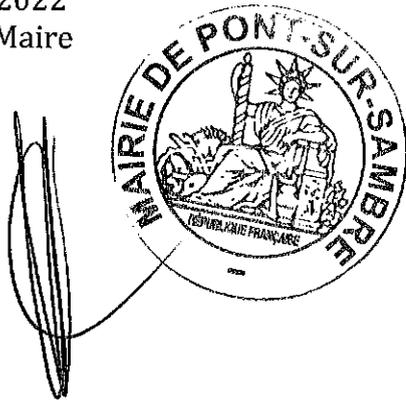
SIGNE LECTURE FAITE

POUR COPIE CONFORME

A PONT SUR SAMBRE

Le 15 octobre 2022

M. DETRAIT - Maire



Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Publié le

The logo for SLOW, featuring the word "SLOW" in a stylized, italicized blue font with a white outline.

ID : 059-215904673-20221015-2022_57-DE